



**COMPTE-RENDU du Comité social d'administration déconcentré  
et de la formation spécialisée de Bourges  
Réunion du 22.06.2023**

Chers collègues, chères collègues,

La première réunion du CSA et de la FS de la Cour d'appel de Bourges s'est tenue le 22 juin 2023. Ordre du jour très chargé pour deux instances calées sur une demi-journée, nous avons néanmoins pu faire remonter les difficultés des agents et de défendre, comme toujours, leurs intérêts.

Outre les réponses individuelles que nous vous avons apportées dans les jours qui précèdent, voici les éléments qui ressortent des grands thèmes abordés :

**Sous-effectif** : les chiffres sont parlant, le taux de vacance des agents demeure important. Nous avons insisté sur les risques psycho-sociaux et la détérioration des conditions de travail engendrés par ce sous-effectif, tant pour les magistrats, que pour les directeurs et agents du greffe. Une lueur d'optimisme toutefois, Châteauroux étant site olympique 2024, l'administration se serait engagée à fournir le plein effectif de magistrat au TJ de Châteauroux (qui subit actuellement le taux de vacance le plus important du ressort), ainsi qu'à pourvoir le contingent de greffiers placés (6 GP). Cela donnera un peu de souffle bienvenu.

**Chaleur et canicule** : le premier président nous a indiqué que les directives environnementales entrent en contradiction avec la demande attribution de climatiseur. Pour l'UNSa-USM, la santé des agents demeure la priorité. Le procureur général a de son propre aveu reconnu qu'il serait difficile de se passer de climatiseur dans les années qui viennent ; les représentants du personnel ont voté un avis au terme duquel nous préconisons achat de climatiseurs pour les sites judiciaires. La perspective d'un audit thermique reste à étudier pour le site du ressort, la suite au prochain épisode...

En cas de canicule, un conseil : pensez à demander l'aménagement des horaires, et si votre logement est climatisé, il n'apparaît pas impossible d'ajuster la variable télétravail, avec accord préalable de l'administration.

**Badgeuse et horaires variables** : si nous nous en remettons à l'expression démocratique des agents en AG, nous avons toutefois exprimé notre désaccord avec la notion d'écrtage. Sur ce point, le DDARJ nous a indiqué qu'il ne voyait aucun obstacle à ce que, à la faveur de crédit temps généré par des audiences ou à titre exceptionnel par nécessité de service validée par la hiérarchie, un report au mois suivant ou une conversion en heures sup soit effectués.

Si nous ne doutons pas de la bonne volonté et de intentions des DG et des chefs de cour du ressort, nous avons toutefois rappelé que personne n'est éternel sur son poste, et qu'à la faveur des mobilités tout peut être remis en cause ; pour l'UNSa-USM, il serait préférable d'inscrire ces instructions dans les chartes des temps.

**Sûreté-sécurité dans les sites judiciaires** : Nombreuses ont été les remontées, tant pour les magistrats que pour les fonctionnaires, en lien avec la sûreté notamment au moment des

audiences ou des auditions. Nous avons demandé la création d'un groupe de travail dédié à la sûreté et à la sécurité des sites judiciaires, dont l'objectif sera de centraliser les remontées et les difficultés, d'opérer une analyse de celles-ci, d'effectuer des préconisations et d'identifier des pistes d'amélioration. Le plus gros reste à faire ; nous soulignons ici l'importance des remontées du terrain.

Nous avons enfin demandé à ce que les techniciens informatiques de proximité soient positionnés rapidement sur la remise à niveau des informations de localisation d'EMMA.

**Dysfonctionnements informatiques :** Comme (trop) souvent, nous nous sommes fait l'écho du calvaire vécu par les collègues suite aux dysfonctionnements informatiques récurrents, des logiciels métiers obsolètes aux applicatifs bureautiques vétustes, les représentants du personnel ont émis un avis afin de faire remonter l'impact de ces dysfonctionnements sur les conditions de travail et sur la santé des agents.

**La question des imprimantes individuelles :** Nous avons pu percevoir dans la politique de dotation des imprimantes individuelles des chefs de cour, une plus grande souplesse que chez leurs prédécesseurs, et nous saluons l'écoute qu'ils ont accordé sur ces questions relativement remontée du terrain. Trois critères sont donc pris en compte par l'administration pour l'attribution d'imprimante individuelle : la proximité avec un photocopieur, les salles recevant du public, et la santé de l'agent en question. Nous avons demandé à ce qu'un 4<sup>e</sup> critère soit rajouté, à savoir la compatibilité des applicatifs métiers (et notamment les XTI), avec les impressions différées notamment pour ce qui est de la génération des AR. Nos demandes semblent avoir été entendues, n'hésitez pas à faire remonter vos besoins par la voie hiérarchique.

**Formation :** en bref, baisse de la participation sur les formations régionales ou informatiques. A ce titre, pensez à faire remonter vos demandes en formation, au moment de l'évaluation professionnelle mais pas que, car nous bénéficions d'une enveloppe en augmentation sur ces dernières années pour le budget formation. [Le catalogue de formation est disponible en ligne sur le site intranet de la Cour d'appel de Bourges.](#)

**Visite programmée à Châteauroux :** avec le taux de vacance le plus important du ressort et les RPS qui en découlent, ainsi que des risques et des dysfonctionnements liés au système de sécurité incendie, la formation spécialisée a prévu une visite du site du TJ Châteauroux sur le second semestre 2023.

\*

**IMPORTANT ! Un point sur la manière de signaler les difficultés :** pour donner de la visibilité aux difficultés du quotidien, tout ce qui impacte la santé, la sécurité ou les conditions de travail des agents doit faire l'objet d'une mention dans le registre SST dédié à cet effet (disponible au SAUJ). Faire une mention prend quelques minutes, mais ces 1min30 que vous aurez consacré à la rédaction de la fiche nous donnent du grain à moudre et nous permettent d'appuyer nos demandes en formation spécialisée. Quand c'est acté, on ne peut pas ne pas l'aborder à la faveur d'un ordre du jour trop chargé, puisque nous devons examiner chaque mention dans le registre.

**N'hésitez pas à vous saisir de cet outil !**

Le 28.06.2023

Les représentants du personnel  
pour la liste UNSa USM